

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES, la ligne 0 fr. 20	UN AN 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Mars. — La Chambre examine un certain nombre d'élections contestées ; elle valide celles de M. Audigier, à Senlis et de M. Guilloteaux à Lorient.

— Le Président de la République visite le concours agricole au Grand-Palais.

— Mort de M. Legouvé membre de l'Académie française et doyen des littérateurs.

15 Mars. — Election sénatoriale dans les Deux-Sèvres. — M. Aguillon, maire de Parthenay, radical est élu, en remplacement de M. Garran de Balman, décédé.

— M. Nisard, ambassadeur extraordinaire de la République française, à l'occasion du Jubilé pontifical, est reçu en audience solennelle par le pape Léon XIII.

— Suivant une statistique officielle qui vient d'être établie, la population de l'empire chinois serait de 426 millions 447.000 habitants.

— Le financier anglais Wkitaker-Wright est arrêté à New-York.

16 Mars. — Cent mille hommes réunis à Addis-Ababa, sont passés en revue par le Négus Menelik, le jour anniversaire de la bataille d'Adoua.

17 Mars. — Le Sénat, après un long débat, valide l'élection du docteur Bor-né, dans le département du Doubs.

— L'état de siège est proclamé à Coïmbre (Portugal).

18 Mars. — La Chambre termine la discussion sur le projet concernant les demandes formées par vingt-cinq congrégations enseignantes. Par 300 voix contre 257, l'autorisation leur est refusée.

— Le Sénat américain, par 73 voix contre 5 ratifie l'accord avec la Colombie, relatif au canal de Panama.

19 Mars. — La journée de la Mi-C à réme, à Paris, est favorisée, par le temps. Les cortèges de la rive droite et de la rive gauche sont acclamés avec enthousiasme par la foule.

— Un drame de la folie met en émoi la ville de Roubaix; un mari ayant égor-gé sa femme se suicide ensuite.

20 Mars. — Le Conseil des Ministres reçoit communication d'une lettre de la marquise Arconati-Visconti offrant de faire don à l'État de la bibliothèque de Gaston Paris.

— Le Sénat commence l'examen du budget après avoir entendu les très intéressants discours de MM. Antonin Dubost, rapporteur général et Rouvier, Ministre des Finances.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le bal donné jeudi dernier à l'Hôtel de la Grosse-Tête par la société dite "la Jeunesse Dammartinoise" a obtenu un succès qui a dépassé les espérances, car un grand nombre de jeunes filles ont tenu à prendre part à cette divertissante soirée qui s'est terminée le plus gaiement du monde, à deux heures du matin.

C'est aujourd'hui, 23 mars, qu'à lieu, à l'Hôtel du Chemin de Fer, le cinquième bal donné cette année par "l'Union Dansante". Tout fait présager que s'il ne dépasse pas en succès et en éclat celui du mois dernier, ce qui ne paraît guère possible, il n'en sera pas moins très animé et très brillant.

SAINT-MARD

Le concert donné dimanche dernier par la fanfare "l'Avenir de Saint-Mard" en la salle Gaudin, a été très brillant et les nombreux auditeurs qui s'entassaient dans une enceinte bien insuffisante, ont fait une série d'ovations aux artistes improvisés qui leur ont fait passer un après-midi des plus agréables.

Chansonnettes, monologues et saynètes ont été interprétées avec un remarquable brio, et la Fanfare, qui a diverses reprises a modulé avec entrain ses accents les plus mélodieux, s'est fait applaudir chaleureusement, surtout par l'exécution de notre chant national qui a terminé la séance.

Pour remercier la population et les nombreuses personnes qui avaient si libéralement encouragé leurs efforts, les jeunes musiciens ont exécuté deux

autres morceaux sur la place de la mairie.

Le soir, un grand bal a réuni la jeunesse Saint-Mardraise jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

JUILLY

Le sieur Clément Vaquier, conducteur de la voiture de correspondance de Juilly, recevait ces jours derniers dans la soirée, pour le paiement d'une place, une pièce qu'un voyageur lui donna pour 50 cent.

Le lendemain, le brave conducteur ayant trouvé une pièce de 10 francs dans sa menue monnaie, ne douta pas qu'un voyageur la lui avait donnée la veille, par erreur.

Ayant fait quelques recherches, il retrouva le voyageur, auteur de cette erreur, élève du collège de Juilly, à qui il s'empressa de remettre la différence du prix de sa place.

Félicitations à l'honnête conducteur.

ERMENONVILLE

Le samedi 28 février, à huit heures du soir, en la salle de la mairie, les membres honoraires et les membres participants de la Société de Secours-Mutuels, n° 66, des Sapeurs-Pompiers d'Ermenonville, se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Thiénard, président.

Après l'appel nominal des membres participants, le président déclare la séance ouverte. Il donne la parole au secrétaire-trésorier et l'invite à donner lecture de son rapport sur les opérations de l'année 1902.

Il résulte de ce rapport que :

4° Le nombre des membres au 31 décembre, est de 50, dont 28 membres honoraires et 22 membres participants ;

2° Les recettes se sont élevées à la somme de 624 fr. 65

3° Les dépenses à celle de 269 20

La présente année se solde avec un bénéfice de 352 45

Le capital social se décompose ainsi :

Les fonds libres formant l'avoir disponible au 31 décembre 1902, placés ou aux mains du trésorier, s'élèvent à la somme de 4 062 fr. 45.

Le fonds de retraite placé à la caisse des Dépôts et Consignations comprenant les capitaux prélevés pour le service de quatre pensions s'élevait, au 31 décembre 1904, à la somme de 17.058 fr. 24.

Le président propose de placer, en fonds libres, à la Caisse des Dépôts et Consignations, une somme de 500 fr. ainsi composée : 300 fr. à prendre sur les bénéfices de l'année et 200 fr. à déplacer à la Caisse d'épargne.

Cette proposition étant acceptée, le président invite le trésorier à prendre les dispositions nécessaires à la prompt exécution de ces opérations et déclare la séance close.

ANNET

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié le drame qui se déroula le soir du 8 Février, à l'auberge de la violette près d'Annet dans les circonstances que nous avons esquisées : un jeune homme de 20 ans, nommé Jarlier avait mortellement blessé d'un coup de revolver, dans l'abdomen un malheureux carrier en qui il avait cru voir un pensionnaire trop assidu auprès de sa sœur, tenancière de la cantine.

Il n'en était rien cependant, la victime n'ayant toujours eu que des sentiments parfaitement honnêtes, mais Jarlier est un nerveux et sa psycholo-

gie tend à démontrer une responsabilité très atténuée.

Tel a été sans doute l'avis du magistrat instructeur qui hier après midi a fait extraire Jarlier de la prison de Meaux où il était détenu, pour qu'il soit conduit à la conciergerie; pour être soumis à l'examen d'un médecin aliéniste.

VILLEPARISIS

Dimanche soir, vers huit heures, à Dammartin, une lucarne sinistre éclairait tout à coup l'horizon, annonçant qu'un incendie d'une certaine étendue venait de se déclarer dans la direction de Claye. Pendant près de deux heures, les commentaires les plus divers se produisirent parmi les curieux, qui suivaient à cette distance les phases de l'incendie, que vers dix-heures seulement on sut être à Villeparisis.

Le lendemain matin, on apprenait que la grande ferme exploitée par M. Baron, et couvrant une superficie considérable avait été réduite en cendres.

Vingt-quatre travées de bâtiments renfermant des récoltes et de nombreux instruments aratoires, ainsi qu'une machine à battre et des voitures ont été la proie des flammes.

C'est dans un hangar que le feu a pris naissance et aussitôt, le personnel de la ferme donnait l'alarme dans diverses directions.

Les pompiers de la commune, puis ceux de Claye, Annet, Mitry, Charny et d'autres communes encore, sont accourus sur le théâtre de l'incendie. soit onze pompes, qui furent mises en batterie, alimentées, grâce à de nombreuses chaînes, formées par la population. Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie de Claye.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Not. no

22030

CB

12905

SHAS



01 000000 129053

Malgré la promptitude des secours et les courageux efforts des travailleurs pour combattre les progrès de cet effroyable sinistre, les flammes, trouvant un aliment facile, se propagèrent si rapidement que, devant cette menaçante extension d'autres secours furent demandés, à l'effet de protéger les habitations. Une compagnie de zouaves, casernée au fort de Vaujours, arriva vers onze heures et contribua pour une bonne part à circonscrire le fléau. Les toitures s'effondraient avec fracas, tandis que de hautes colonnes s'élevaient vers le ciel, qu'elles illuminaient d'une lueur visible à plusieurs kilomètres. Les écuries, les étables, les habitations ont pu être évacuées. Aucun accident de personnes ne s'est produit.

Vers trois heures du matin les flammes ayant diminué d'intensité, les pompes se mirent en devoir de noyer les décombres et prolongèrent cette manœuvre pendant une grande partie de la journée.

On estime approximativement à 95.000 francs les pertes matérielles, qui sont couvertes par plusieurs assurances.

D'autre part, notre confrère du *Seine-et-Marne* publie la note complémentaire que voici :

A propos de l'immense incendie qui a détruit une partie de la ferme exploitée par M. Antoine Baron, on nous demande de signaler — et nous le faisons avec plaisir — la conduite vraiment digne d'éloges de la compagnie de zouaves de Vaujours et en particulier du caporal Pietrantonio ainsi que du soldat Thouvenin.

Arrivés des premiers sur les lieux du désastre, ces deux militaires ont

fait évacuer les écuries et les étables, et ont déployé une admirable activité en même temps qu'ils faisaient preuve d'une grande témérité en face du danger.

A signaler également, les pompiers de Claye et la brigade de gendarmerie qui ont organisé les secours et empêché une panique de se produire.

M. Parquin, l'honorable maire de Villeparisis dont la présence a été continuelle sur les lieux du sinistre, avait d'ailleurs félicité tous ces braves gens et ceux qui leur ont prêté un utile concours.

Les pompiers venus des alentours ont été chaleureusement remerciés ; à notre tour nous adressons à tous nos meilleures félicitations.

Messy

Par une coincidence curieuse le feu se déclarait dimanche soir dans une meule de blé, à l'heure où les flammes dévoraient les granges et les hangars de la ferme de Villeparisis.

M. Paul Profit, cultivateur à Charney, revenait de la gare de Mitry Mory vers 6 heures du soir et remarquait s'élevant vers le ciel une lueur provenant de la direction de Messy et ayant parfois des alternatives d'intensité.

En arrivant près d'un endroit appelé « Terre noire », il trouva attaquée par le feu une meule de 6.500 gerbes de blé appartenant à M. Duflocq, fermier à Messy.

Il alla droit donner l'alarme au village situé à deux kilomètres de là, mais devant l'impossibilité de se rendre maître du fléau, les pompiers et la population bornèrent leurs efforts à préserver les meules voisines.

Les pertes évaluées à 3.300 francs sont couvertes par une assurance.

La cause de cet incendie qui ne paraît pas dû à la malveillance est inconnue.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

PLAILLY

Les cours d'adultes des écoles communales de Plailly ont été clos Samedi dernier, par une conférence de notre dévoué Docteur Laporte.

Cette fois, le conférencier avait pris pour sujet « Pasteur », cette gloire si pure près de laquelle les grands hommes d'État et les grands capitaines de tous les pays, sont des infiniment petits.

Après quelques chants et des poésies dites par les meilleurs élèves de Mademoiselle Raucher, on s'est donné rendez-vous au mois de novembre prochain.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Mercredi, 14 courant vers 7 heures du soir, le mécanicien Favéreaux, de Crépy, conduisant la machine 4.935 attelée au train de marchandises 5.534 aperçut, à cent mètres environ de la gare de Nanteuil, une femme qui, après avoir franchi la clôture du chemin de fer, se jeta sous sa machine.

Il prévint du fait les agents de la gare qui se rendirent à l'endroit indiqué et trouvèrent le corps d'une femme affreusement mutilé : la jambe droite était complètement séparée du tronc, la main gauche était également fracassée.

La victime respirait encore; elle fut transportée en gare et soignée par M. le Docteur Grenier, qui déclara qu'elle n'avait plus que quelques instants à vivre.

Grâce aux indications portées sur le

manche d'un rasoir trouvé sur l'icône il a été possible d'établir son identité; c'est une dame Lemaire Clémentine, demeurant à Baron.

De l'enquête ouverte, il résulte que l'on se trouve en présence d'un suicide.

Écho républicain

Le Tramway de Dammartin

Notre compte rendu de la séance du conseil municipal de Dammartin, du 13 mars dernier, n'ayant pu former qu'une analyse assez sommaire, par suite du peu de temps dont nous disposions pour sa rédaction, et aussi à cause de l'abondance des matières du journal, nous nous faisons un devoir de revenir sur quelques points qu'on nous signale comme essentiels à la reconstitution exacte de la physionomie de cette libération.

Après l'exposé impartial des avantages respectifs des deux tracés — (1^o ancienne voie normale longeant Dammartin à mi-côte avec la gare au Gué à 200 mètres environ du centre de l'agglomération urbaine et la facilité de prolongement vers Longperrier, Villeneuve et Survilliers ; — 2^o le tracé des Ponts-et-Chaussées débouchant dans la Grande rue, avec la gare sur la place Lavollée à l'est de la ville) — par M. le Maire de Dammartin et la déclaration de M. l'ingénieur Sigault sur le peu de chances d'une prolongation du tramway vers Longperrier et Villeneuve et la crainte qu'une opposition quelconque put nuire à l'entreprise toute entière, M. de Chalanbert exprima l'idée que le tracé actuel était peut-être encore ce qu'il y avait de mieux.

M. Vincent souligna alors les avan-

tages spéciaux attachés au terminus sur la place Lavallée, qu'il estimait être à cent cinquante mètres seulement du point central de l'agglomération urbaine.

Le Docteur Studer demanda ensuite à M. l'ingénieur son avis : 1° sur la possibilité du passage à travers la Grande Rue, avec d'un côté la canalisation des eaux et de l'autre le télégraphe militaire ; 2° le coût approximatif de cette prolongation jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et 3° son sentiment sur cette prolongation immédiate avec le concours financier de la Ville, approuvé par M. le Maire et que M. l'ingénieur fit entrevoir comme infiniment probable en tant qu'on n'en ferait point une condition *sine qua non* de l'acceptation du projet.

M. Lemarié, à son tour, demanda une rectification du tracé en vue d'éviter les trois passages à niveau successifs du chemin vicinal n° 1 et de la route nationale à l'entrée de la ville et de sauvegarder aussi la promenade de la Tuilerie gravement compromise par le tracé actuel, ce que M. l'ingénieur promit également fort courtoisement de remettre à l'étude.

Plusieurs autres membres prirent la parole pour préciser quelques points de vue secondaires.

Enfin M. le conseiller d'arrondissement Léonor Dupille résuma le débat en remerciant MM. les ingénieurs d'avoir bien voulu grimper jusqu'au sommet de la colline dammartinoise et le Conseil Général d'avoir enfin donné satisfaction aux intérêts légitimes de Dammartin et d'avoir compris la commune éloignée de Saint-Souplets dans le tracé actuel. Il proposa de voter à l'unanimité l'acceptation du projet, suivi du vœu de son prolonge-

ment jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, sous une forme acceptable pour le Conseil Général et rédigée à cet effet par M. l'ingénieur lui-même sur la demande de M. Lemarié.

Ce résultat était d'autant plus facile à prévoir, après la déclaration initiale de M. l'ingénieur et son esprit de conciliation marquée dans la question du prolongement de la voie jusqu'à la Mairie et la rectification, si possible de l'entrée en ville, que MM. les Maires de Longperrier et de Villeneuve, invités à la réunion par M. le Maire de Dammartin, n'avaient fait aucun effort sérieux pour y défendre leurs intérêts.

Les instituteurs

La chambre a voté une augmentation des traitements de débet pour les instituteurs. Elle a voté, en outre, une disposition de nature à accélérer leur avancement dans les classes supérieures. Enfin, elle s'est engagée à discuter prochainement un projet d'ensemble sur l'amélioration de la situation du personnel primaire. Les instituteurs ne pourront pas dire, cette année qu'on les paye en bonnes paroles et il est permis d'espérer que le recrutement du corps enseignant qui devenait précaire, va redevenir convenablement assuré.

L'augmentation de traitement est de 100 francs pour les stagiaires et pour les titulaires de cinquième classe qui toucheront désormais respectivement 4,000 et 4,400 francs. Cette mesure s'applique aux institutrices comme aux instituteurs.

Petites villes, petit commerce

On annonce, dit l'*Echo d'Arcis*, que

dans plusieurs petites villes les commerçants se voyant délaissés par la clientèle aisée, qui ne peut plus manger que du Potin, mettre des chemises du Louvre, des bas ou des chaussettes du Printemps, etc., se sont syndiqués dans le but de se défendre contre ces nouvelles mœurs, qui ne tendent rien moins qu'à ruiner le commerce en province.

D'après leurs statuts les syndiqués s'engagent :

A retirer immédiatement leur clientèle au médecin, à l'officier ministériel, à l'industriel, à tous ceux qui vivent et s'enrichissent du pays même et qui font leurs achats hors de la ville.

A cesser tout commerce, toute relation avec les fonctionnaires qui ont l'habitude de s'approvisionner ailleurs que dans les localités où ils exercent :

A retirer toutes leurs sympathies à ceux de leurs élus au Parlement, aux assemblées départementales et communales qui, très heureux au renouvellement de leur mandat, de recueillir les suffrages des commerçants, se moquent ensuite de ceux-ci en faisant leurs achats hors de leur circonscription. Non seulement les syndiqués devront leur retirer leur confiance, mais aussi ils s'engagent à combattre ces candidats aux futures élections, de toutes leurs forces et par tous les moyens honnêtes.

Les syndiqués qui n'y vont pas de main morte ont à leur disposition un organe mensuel ; le *Pilori* destiné à publier les noms des personnes qui, dans le mois auront reçu des colis provenant des grands bazars parisiens avec indication du magasin expéditeur et, autant que possible de la nature de l'expédition.

BIBLIOGRAPHIE

La Comtesse de Noailles et ses Poésies, par Hippolyte Bullénoir, brochure in-8, avec un beau portrait. Prix : 1 fr. 50

C'est l'étude la plus complète qui ait paru jusqu'ici sur la Comtesse Mathieu de Noailles. Les ouvrages poétiques de la jeune femme, le *Cœur inamovible* et l'*Ombre des Jours*, y sont très finement analysés, et ses qualités d'inspiration et de sincérité naïve y sont mises en relief éloquemment, comme d'ailleurs, son amour de la nature, et sa passion pour les paysages ensoleillés. Ce sont des pages pleines de charme et d'éclat, relevées par une pointe d'élégante critique.

Le nouvel ouvrage de M. Buffenior sera très lu et très commenté dans la haute société et dans le monde des lettres.

Il y a quelques exemplaires de luxe sur grand papier, titres en rouge, au prix de 5 francs.

S'adresser à l'auteur, 15, rue des Apennins, Paris.

Livre d'or de la Santé
par M. PLATEN, Professeur
de médication naturelle
Revu et augmenté par le Docteur
Léon Deschamps,
de la Faculté de Paris.

Cet ouvrage conçu sur un plan entièrement nouveau est une méthode complète de Médecine naturelle et d'Hygiène privée. Elle permet de traiter soi-même toutes les maladies, et aussi de les prévenir par un hygiène rationnelle, dont les principes sont exposés d'une façon aussi claire que pratique dans le premier volume du *Livre d'or de la Santé*.

Le traitement des maladies classées par ordre alphabétique fait l'objet d'un deuxième volume dans lequel dix tableaux d'anatomie démontables, coloriés et superposés, permettent d'avoir sous la main ce que seuls, les étudiants peuvent voir dans les grands musées d'anatomie.

20 planches finement coloriées représentant 83 figures diverses. plus

430 figures noires, à l'appui du texte: achevent de donner à cet ouvrage un caractère du plus grand intérêt.

Un troisième volume indépendant des deux autres qui se vendent à part, et dit *volume spécial* à cause de son caractère tout intime, contient 50 figures dans le texte, 105 figures coloriées et deux tableaux anatomiques démontables. Ce volume est muni d'une serrure de sûreté artistique le mettant à l'abri de tout indiscrétion.

Prix des volumes 1 et 2 du livre d'or de la santé. 30 fr.

Prix du volume spécial. 25 fr.

Conditions de paiement : 5 fr. par mois
S'adresser au bureau de la *Petite Gazette* pour se procurer la notice et des bulletins de souscription.

La vie heureuse

Le conseil des femmes

Outrir aux Femmes le spectacle infini de l'activité féminine, tel est le programme de deux Nouvelles Revues que publie la Librairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte avec plus de 70 splendides gravures tirées sur papier de luxe, 50 centimes)

Le conseil des femmes destiné à faire connaître les conditions et ressources des métiers et des carrières qui peuvent être exercées par des femmes, la préparation qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut attendre.

Tous les articles de *La vie heureuse*, et du *conseil des femmes* peuvent être lus par les jeunes filles, et par tous les membres de la famille.

A toute personne qui, avant le 1^{er} janvier souscrit un abonnement à ces deux Revues ou à l'une d'elles, la Librairie Hachette réserve une faveur exceptionnelle : le prix de l'abonnement sera remboursé en livres. Ainsi une abonnée à *La vie heureuse* aura droit à 7 fr. de livres, une abonnée au *Conseil des femmes* à 4 fr. 50 de livres.

En vente à la Librairie E. LEMARIE

On demande

BONNE A TOUT FAIRE

jeune fille ou femme.

ayant déjà servi munie de bonnes références
S'adresser au Bureau du Journal

A louer de suite

Maison meublée ou non

avec jardin de 8,000 mètres, clos de murs maison de jardinier, écurie, remise et buanderie.

S'adresser pour tous renseignements à
M. MARTIN Lucien à Moussy-le-Neuf.

On demande

JARDINIER DE FERME

connaissant chevaux et voitures
muni de bonnes références

S'adresser au Bureau du Journal

On demande

JEUNE BONNE

munie de références

S'adresser chez M. LOUYOT,

constructeur à Thieux

ON DEMANDE

cuisinière de 35 à 40 ans

munie de références.

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre

Charrette anglaise

avec ciel démontable.

état de neuf

Cheval bai double poney

S'adresser au bureau du Journal.

Charbons et Cokes

de toutes provenances

CYCLES

et Autos « Peugeot »

Cycl « O n a i n » 130 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals à portée garantie. Cadrons fixes employant toutes les poudres « DARNE ».

Machines à Coudre « Hurtu » à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Aciers du Bassin de la Loire, etc. — Fers à T.

Achille OFFROY

à Dammartin-en-Goële

(Seine-et-Marne)

Mme BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée

1, Rue Notre-Dame, 1

Maison RAVET, au premier étage

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin. — Imp. E. LEMARIE.